

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :
DM 1
BUDGET PRINCIPAL

Date de la
convocation
du Conseil municipal

27 juin 2024

SG-2024/07 - 05

Service finances :
Fin2024.024

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

19/07/2024

Claudine Carrière

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL



L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le TROIS du mois de JUILLET à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 27 juin.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme EMOND, M. GLIZE, Mmes HENRI, POMMIER, Mmes MERABTI, SENECHAUX, MM. AHSAINÉ, CHBABI, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. RICHARD à Mme EMOND, Mme MONTIGNY à Mme MANSON, M. TRAPATEAU à M. MALANDAIN, M. LOUDIERE à M. STEPHO, M. CAN à M. AHSAINÉ, Absents excusés : MM. DETAMANTI,

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 25

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h00

Vu le Budget Primitif 2024,
Vu le Budget Supplémentaire 2024,

Monsieur le Maire propose les ajustements de crédits, en section de fonctionnement et d'investissement détaillés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT									
Recettes					Dépenses				
Chapitre	Nature	Motif	Service	Montant	Chapitre	Nature	Motif	Service	Montant
70	73323	FEECENVE COORDINATION COMMUNE PUBLIC - LOG AJ TROUVI	FEA	33 334,00	011	0226	AJUSURES A FINASSADE	CHJ/FSEF	768,55
71	74111	DOTATION FCFARTURE - COMPLEMENT	FN	8 041,00	011	6292	GARDENAGE VERNOUILLET PLAGE	SLT	9 000,00
71	741123	DOTATION SECOURITE URBAIN - COMPLEMENT	FN	99 428,00	011	6294	FRAS ELECTRIQUES LEGSLATHES	UG	1 200,00
71	741127	DOTATION NATIONALE DE FEREGLATO - COMPLEMENT	FN	7 157,00	011	615232	EXPENSE RENDRE/MANTENANCE ET RESSONN	CI	7 700,00
					012	6318	CHARGE DE PASSON PASSON DE PROET - CONVENTION CREFI	FEA/MSPRJ	33 240,87
					05	63748	PROTEGES ALGEMES	CHJ/FSEF	841,45
					05	63811	AJUSURES ALGEMES RESSONN/ES/ SECURITE	IF	8 287,20
					05	6341	CHARGES ACARSES EN UNIVERSEL - COMPLEMENT	FN	55 000,00
					023		VERMENTA LA SECTION D'INVESTISSEMENT	SD	69 100,00
TOTAL				149 828,00	TOTAL				149 828,00
INVESTISSEMENT									
Recettes					Dépenses				
Chapitre	Nature	Motif	Service	Montant	Chapitre	Nature	Motif	Service	Montant
13	1321	ACARTE FORGES VENT - AGRICULTURE URBAINE	FEA	45 273,60	20	2031	FRAS D'ETUCES - ETUCES AGRICULTURE URBAINE	FEA/CEJGB	25 000,00
13	1321	SURVENTION ANRU - CHARGE DE PASSON	FEA	18 500,00	204	20432	ENTAINENTS ET INSTALLATIONS - BORD PONT MAC DO	CI	42 330,00
011		VERMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	CPD	69 100,00	21	2113	TESSARIS PAS - ACQUISITION PARCELLES LOG AJ TROUVI	FEA/MSPRJ	43 650,00
					21	2111	TESSARIS PAS - RECHUTES ENCHON COMPLEMENT COLLET	FEA/CEJGB	12 782,30
					21	2111	TESSARIS PAS - VENTE CH LIX	FEA	4 000,00
					21	2111	TESSARIS PAS - VENTE TELEMARSE	FEA	5 064,44
					21	2181	EXPENSES FORESTIERES	ESV	8 000,00
					21	21828	VERO FOUCE MAJORALE	PA	3 000,00
					21	21523	EDOUVELLEMENT UTILISARE LOGSTIQUE	SAR	19 600,00
					21	2153	COUS INSTALLATION VERNOUILLET PLAGE (SABLE, CHEMINEMENT)	SLT/ESV	19 216,80
					23	2313	TRANSFER CREDITS TRAVAI		-45 000,00
TOTAL				132 873,60	TOTAL				132 873,60

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20240703-SG_2024_07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2024

C'est pourquoi, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

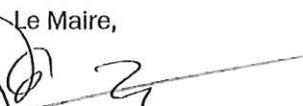
ACCEPTTE les ajustements de crédits, tels que proposés ci-dessus ;

ET ONT SIGNE les membres présents ;
Pour copie certifiée conforme,

secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.